



POLITIQUE FAMILIALE

PRESTATIONS FAMILIALES

Les plafonds de ressources en 2018

+0,2% par rapport à 2017

Pour rappel : les revenus pris en compte pour l'attribution des prestations sont les revenus nets catégoriels de l'année N - 2, soit pour 2018 les revenus fiscaux de 2016.

Les prestations concernées :

- les allocations familiales
- la Paje
- le complément familial
- le complément pour frais de l'allocation journalière de présence parentale
- l'allocation de rentrée scolaire.

Pour connaître vos droits, et tout savoir sur vos prestations: www.caf.fr

ALLOCATIONS FAMILIALES			
Plafonds de ressources pour calcul modulation :			
Nombre d'enfants	Tranche de revenu 1	Tranche de revenu 2	Tranche de revenu 3
2	< ou = 67 542 €	67 542 < et < ou = 90 026 €	> 90 026 €
3	< ou = 73 170 €	73 170 < et < ou = 95 654 €	> 95 654 €
4	< ou = 78 798 €	78 798 < et < ou = 101 282€	> 101 282 €
Par enfant supplémentaire	+ 5 628 €	+ 5 628 €	+ 5 628 €

Parents de jeunes enfants : LA PAJE		
Nombre d'enfants	Couples avec 1 seul revenu d'activité	Parents isolés ou couples avec 2 revenus d'activité
Plafonds de ressources : Prime à la naissance ou à l'adoption et allocation de base à taux partiel		
1	35 944 €	45 666 €
2	42 426 €	52 148 €
3	48 908 €	58 630 €
Par enfant supplémentaire	6 482 €	6 482 €

Plafonds de ressources : Prime à la naissance ou à l'adoption et allocation de base à taux plein			
1	30 086 €		38 264 €
2	35 511 €		43 689 €
3	40 936 €		49 114 €
Par enfant supplémentaire	5 425 €		5 425 €
Plafonds de ressources : Complément mode de garde			
Nombre d'enfants	CMG montant maximum	CMG montant médian	CMG montant minimum
1	< ou = 20 550 €	< ou = 45 666 €	> 45 666 €
2	< ou = 23 467 €	< ou = 55 148 €	> 52 148 €
3	< ou = 26 384 €	< ou = 58 630 €	> 58 630 €
Plafonds de prise en charge des cotisations : emploi d'une garde à domicile			
Enfant de moins de 3 ans			448 €
Enfant de 3 à 6 ans			224 €

Maladie : COMPLÉMENT POUR FRAIS DE L'ALLOCATION JOURNALIÈRE DE PRÉSENCE PARENTALE		
Nombre d'enfants	Couples avec 1 seul revenu d'activité	Parents isolés ou couples avec 2 revenus d'activité
1	26 236 €	34 673 €
2	31 483 €	39 920 €
3	37 780 €	46 217 €
4	44 077 €	52 514 €
Par enfant supplémentaire	6 297 €	6 297 €

Familles nombreuses : COMPLÉMENT FAMILIAL				
Nombre d'enfants	complément familial - ménage avec un revenu	complément familial - ménage avec 2 revenus ou allocataire isolé	complément familial majoré - ménage avec un revenu	complément familial majoré - ménage avec 2 revenus ou allocataire isolé
3	37 780 €	46 217 €	18 893 €	23 111 €
Par enfant supplémentaire	6 297 €	6 297 €	3 149 €	3 149 €

Ecole : L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE	
Nombre d'enfants	Plafonds de ressources
1	24 453 €
2	30 096 €
3	35 739 €
Par enfant supplémentaire	5 643 €